



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
RESTREINTE

TD/B/EX(28)/R.1
13 février 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-huitième réunion directive
Genève, 11-13 mars 2002

**DÉSIGNATION ET CLASSEMENT D'ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES AUX FINS DE L'ARTICLE 77
DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL**

Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM)

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Le secrétariat de la CNUCED a reçu de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) une demande d'inscription par le Conseil du commerce et du développement sur la liste visée à l'article 77 du règlement intérieur du Conseil.
2. Après avoir examiné les renseignements reçus, le secrétariat estime que, sous réserve de l'assentiment du Bureau du Conseil du commerce et du développement, l'IFOAM peut être classée dans la catégorie spéciale, conformément aux dispositions du paragraphe 12 b) de la décision 43 (VII) du Conseil, afin de participer aux activités de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base et de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.
3. Le Conseil pourrait se prononcer sur cette demande à sa vingt-huitième réunion directive au vu de la recommandation du Bureau.
4. Des informations sur l'IFOAM figurent en annexe.

Annexe

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (IFOAM)

Historique

1. L'IFOAM a été créée en 1972. Elle représente le mouvement mondial de l'agriculture biologique, qui regroupe plus de 750 organisations dans plus de 100 pays, et facilite les échanges et la coopération entre ses membres au niveau international.

Buts et objectifs

2. Le but de l'IFOAM est de protéger la nature et l'environnement grâce à la promotion de l'agriculture biologique. À cette fin, la Fédération permet à ses membres d'échanger des connaissances et des compétences, informe le public sur l'agriculture biologique et représente le mouvement de l'agriculture biologique à l'échelle internationale dans les instances parlementaires, administratives et politiques.

Membres

3. Peuvent être membres de l'IFOAM des associations d'agriculteurs, de producteurs, de transformateurs, de négociants et de consommateurs, ainsi que des institutions participant à la recherche et à la formation dans le domaine de l'agriculture biologique.

Structure

4. Les organes de l'IFOAM sont l'Assemblée générale, le Conseil d'administration mondial et le Bureau exécutif. Les directeurs exécutifs mettent en œuvre les décisions. L'Assemblée générale élit les dix membres du Conseil d'administration mondial et se tient tous les trois ans. Le Conseil d'administration mondial élit un président, un vice-président et un trésorier. Il établit son propre règlement intérieur et celui du Bureau exécutif. Il constitue également des commissions et des groupes de travail en fonction des besoins. Le président, le vice-président et le trésorier composent le Bureau exécutif. Celui-ci applique les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration mondial, et représente l'IFOAM dans différentes instances.

Ressources financières

5. Les cotisations des membres constituent la principale source de revenus (52 %) du budget de base de l'IFOAM, suivies des ventes de livres et des abonnements (y compris la publicité) (17 %), les postes des conférences et des services représentant chacun 10 %. En 2000, le budget total s'élevait à 496 000 euros.

Relations avec d'autres organisations internationales

6. L'IFOAM est dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et du statut d'observateur auprès de la FAO.

Publications

7. L'IFOAM publie divers documents comme le magazine «Ecology and Farming» (trois numéros par an), «IFOAM in Action» (lettre interne à l'usage des membres) et les actes de conférences. Ces publications, ainsi que d'autres, peuvent être obtenues à partir du site www.ifoam.org.

Liaison

8. La liaison avec la CNUCED sera assurée par M. Bernward Geier, directeur exécutif de l'IFOAM.

Adresse

IFOAM Head Office
Hofgut Imsbach
D-66636 Tholey-Theley
Allemagne

Téléphone: (49 6853) 919 890
Télécopieur: (49 6853) 919 899
Adresse électronique: headoffice@ifoam.org
Internet: www.ifoam.org

9. La langue de travail de l'IFOAM est l'anglais.
